



COMMUNIQUE
18 mai 2009

Signature des statuts de l'APAM, Association pour la Promotion des Acteurs de la Mobilité, par la FNTV (Fédération Nationale du Transport de Voyageurs) et l'UTP (Union des Transports Publics et ferroviaires).

En présence de Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, et de représentants de la profession : Michel BLEITRACH, Président du Directoire de KEOLIS, Joël LEBRETON, Président-Directeur Général de TRANSDEV, Pierre MONGIN, Président-Directeur général de la RATP, Cyrille du PELOUX, Directeur général de VEOLIA Transport, Guillaume PEPY, Président de la SNCF, Jean-Pierre SELLIER, vice-Président de la FNTV,

Michel SEYT, Président de la FNTV, et Michel CORNIL, Président de l'UTP, signent ce lundi 18 mai 2009, les statuts de
l'APAM, Association pour la Promotion des Acteurs de la Mobilité

La FNTV et l'UTP, acteurs incontournables de la mobilité, représentent les entreprises du transport de voyageurs, interurbain et urbain. Elles se rapprochent au nom d'une ambition commune au service du voyageur.

Ces deux organisations professionnelles ont décidé de mettre en commun certaines de leurs compétences dans l'intérêt de leurs entreprises adhérentes respectives, dans le cadre de l'APAM, Association pour la Promotion des Acteurs de la Mobilité, association Loi 1901, constituée pour une durée indéterminée.

L'APAM, en s'appuyant notamment sur des initiatives locales cohérentes avec les objectifs qu'elle poursuit, a pour objet :

- 1- d'étudier les questions d'ordre général tendant à favoriser le développement et l'expansion des entreprises du transport de voyageurs représentées par la FNTV et l'UTP et de rechercher un positionnement commun ;
- 2- de proposer des actions concrètes, tant au plan national qu'au plan régional ou départemental, visant à défendre les intérêts de ces entreprises ;
- 3- d'assurer, sans exclusivité, des actions de lobbying vis-à-vis des Pouvoirs Publics, des collectivités territoriales et des divers organismes nationaux et internationaux concernés afin de représenter et défendre les intérêts de ces entreprises ;
- 4- de développer des actions de communication à destination des médias et de l'opinion publique afin de faire connaître le point de vue de ces entreprises. L'APAM s'attachera notamment à soutenir les opérations de promotion du transport public (Rencontres Nationales du Transport Public, Transport public, le salon européen de la mobilité...) ;
- 5- de diligenter toute enquête ou étude, ou organiser tout colloque, susceptible de favoriser la réflexion des entreprises du transport de voyageurs sur l'évolution du cadre législatif et réglementaire les concernant et sur son impact sur leur activité professionnelle.

Contact médias : Claude Lisbonis Communication

T. 01 42 02 17 40/06 20 67 18 66 – c.lisbonis.com@wanadoo.fr

La FNTV est la principale organisation professionnelle du transport interurbain de voyageurs. Elle regroupe 1 500 entreprises qui exécutent des services de transport régulier (lignes régulières départementales ou régionales, transport scolaire, transport à la demande...) et qui organisent des prestations touristiques. Les entreprises adhérentes de la FNTV emploient près de 60 000 salariés.

L'UTP est le syndicat professionnel du transport public urbain et du transport ferroviaire. Il représente près de 200 entreprises adhérentes qui emploient près de 100 000 salariés (hors SNCF). Celles-ci sont indépendantes ou liées aux groupes Keolis, Transdev, Veolia Transport, ou à l'association AGIR. La RATP et la SNCF sont également adhérentes de l'UTP.